



Réunion de bureau
-
17 octobre 2012
Salon bleu, Mairie d'Olivet

<i>Etaient présents</i>		
M. Hugues SAURY	Conseiller Général /Président de la CLE	Conseil Général
M. Michel ROQUES	Elu / Vice-président de la CLE	AggLO
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Bernard LELEU	Vice-président	ASRL
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Cyrille RENARD	Président	APSL
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
Mme Cléopâtre ROBINET	Chef de l'Unité politique de l'eau	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL)
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
<i>Etaient excusés</i>		
M. Philippe ALLAIRE	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias
Mme Anne d'AUX	Conseillère déléguée	Orléans
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Patrick RABOURDIN	Président / Vice- président de la CLE	SIBL
M. Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy

Personnes présentes en appui technique :

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Séverine CARNIELLO	Responsable du Pôle Environnement Hygiène	ville d'Orléans
M. Franck PARE	Inspecteur de Salubrité du Pôle Environnement Hygiène	ville d'Orléans

Ordre du jour :

I. Bilan d'activités 2011

II. Modification des règles de fonctionnement

III. Programmation des projets 2013

IV. Points divers

M. Hugues SAURY, Président de la CLE ouvre la séance du bureau à 15h45.

1 - Rapport d'activités

Pas de remarques particulières sur le rapport d'activités. Il est validé à l'unanimité et sera transmis au Préfet coordonnateur de Bassin et au Comité de Bassin.

2 – Règles de fonctionnement

Des modifications des règles de fonctionnement sont proposées pour être en cohérence avec la phase de mise en œuvre du SAGE. C'est l'occasion également de répondre et de clarifier des demandes de plusieurs membres de la CLE concernant notamment les avis à rendre par la CLE et les questions de quorum.

N.B : les règles de fonctionnement avec les modifications expliquées ci-dessous seront à faire valider en CLE avec l'obligation d'avoir le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés.

3 - Programmation des projets 2013

L'animatrice présente :

- les dispositions prévues dans le PAGD qui dispose d'une durée limitée pour leur réalisation (1 an, 2 ans, 3 ans).
- des projets étant identifiés comme des projets de suivi et des projets de communication.
- des projets d'actualité mais qui ne sont pas répertoriés dans le SAGE car trop récents.
- une proposition de projets pour 2013.

1) Trois actions, à réaliser dans **un délai de 1 an**, avaient été inscrites dans le PAGD :

- 2B-2 Promouvoir le recyclage des eaux traitées de station d'épuration (étude de faisabilité)
- **4A-3 Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire**
- 4D-1 Diminuer la pollution liée aux rejets d'eaux pluviales

2) Les dispositions à réaliser dans un **déla** de 2 ans, identifiées dans le PAGD sont au nombre de quatre :

- **0-3 Compléter le recensement des zones humides sur le coteau solognot et sur les terrasses alluviales**
- 1B-1 Améliorer l'évacuation des eaux pluviales (identification des fossés et très petits cours d'eau stratégiques à réaliser)
- 2B-1 Améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- 5A-1 Réguler la fréquentation au bord du Loiret

3) Des actions ont également été identifiées pour un délai de réalisation de **3 ans** :

0-5 Améliorer la connaissance des plans d'eau

1B-2 Améliorer la gestion des eaux pluviales

4A-5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités

4D-2 Maîtriser les rejets d'eaux usées non domestiques dans les cours d'eau du bassin versant

L'animatrice présente également des dispositions qui sont en cours de réalisation par des instances membres de la CLE entre autres :

3B-1 Rétablir la continuité écologique (priorité dans le SAGE)

3C-1 Protéger les berges

3C-2 Entretien du lit mineur des cours d'eau

4A-4 Réduire l'utilisation non agricole de produits phyto par les particuliers

Enfin l'animatrice fait part d'une thématique importante qui n'apparaît pas dans le SAGE car trop récente : **la gestion des espèces invasives**.

Propositions des projets pour le budget 2013 :

	Montant	Financement
0-1 Améliorer la connaissance de la ressource	5 000 €	AELB - CG - CR
4A-3 Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire du SAGE	70 000 €	AELB - CG - CR
0-3 Compléter le recensement des zones humides sur le coteau solognot et sur les terrasses alluviales	20 000 €	AELB - CG - CR
Etude sur les herbes du Loiret et les espèces invasives	20 000 €	AELB - CG - CR
Total	115 000 €	

Il est important de noter qu'aucun financement supplémentaire que celui dédié à l'animation et à la communication ne sera demandé aux communes.

IV. Points divers

- Rencontre avec la DREAL (21/09/2012) et l'Agglo (09/10/2012)
- Visite du barrage de Villerest
- Présentation des résultats de l'enquête Synergie

Personne n'ayant de choses à ajouter, Monsieur le Président, clôture la séance à 18h15.

Hugues SAURY

**Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**